



Journée d'étude
« Citoyenneté et territoires »
22 octobre 2022,
salle Raugraff 13 bis rue des Ponts
Nancy

8h30 / 9h : Accueil

9 heures : Ouverture de la journée par **Gérard Toussaint**, Président de Citoyenneté Active Lorraine

9 H 15 : Introduction de la journée par **Mathieu Klein**, maire de Nancy, président de la métropole du Grand Nancy .

9h30 / 10h30 : **« Du sujet au citoyen »**, **Laurent Jalabert**, maître de conférence à l'Université Lorraine

10h30 / 11h30 : **« Influences des identités sur la représentation de la citoyenneté »**, **Hervé Marchal**, professeur de sociologie à l'Université de Bourgogne.

11h30 / 12h30 : **« L'urbanisme au service de la citoyenneté »**, **Marc Verdier**, maître de conférence à l'Ecole d'Architecture de Nancy.

Animation des tables rondes, **Jean-Claude Valence**

12h30 / 14h : pause repas

14h / 14h30 : **« Citoyenneté et développement local »**, **Denis Vallance**, Conseil aux collectivités locales.

14h30/ 15h30 : Table ronde 1 **« Citoyenneté et territoires dans les milieux urbain ou industriel »**

Bora Yilmaz, adjoint au maire de Nancy, **Jacky Zanardo**, maire de Jarny, **Jacqueline Ries**, adjointe au maire de Maxéville.

15h30 / 16h30: Table ronde 2 **« Citoyenneté et territoires dans les milieux ruraux »**

Rose Marie Falque, Maire d'Azerailles, Présidente de l'association des maires 54, **Adeline Capone**, adjointe à Badonviller, **Didier Pierrot**, maire de Rogéville.

16h30 / 17h30 :Table ronde 3 **« Citoyenneté et approches éducatives »**

Maurice Blanc, sociologue, administrateur de l'ORIV, **Martin Grivel**, éducateur spécialisé à « Jeunes et Cité », **Julien Arnould**, conseiller municipal à Heillecourt.

Animation des tables rondes, **Michel Brunner**, journaliste.

Grand témoin : **Denis Vallance**.

Conclusions et perspectives : **Gérard Toussaint**, Président de Citoyenneté Active Lorraine,

Inscription et contact : **Denis Remy**, 06 86 60 31 27, denis.remy88@orange.fr

ADHESION à Citoyenneté Active Lorraine :

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction. Elle veillera toutefois à ce que ses membres actifs soient détachés d'enjeux institutionnels, professionnels ou politiques, condition pour agir en toute neutralité dans le respect des valeurs que l'association s'engage à promouvoir. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'adhésion présentées.

Cotisation 2022 : 10 € à l'ordre de Citoyenneté Active Lorraine.